



Centrales visseries CPL

Rappel : après avoir été alertés le jeudi 26 septembre 2019 par les salariés de la zone G6B du SM (Super Marché) fournisseurs sur les conséquences, pour leurs conditions de travail, de la mise en place des centrales visseries, **la CGT avait déposé, avec l'accord des salariés, un Danger Grave et Imminent.**

Le Danger Grave et Imminent a été maintenu jusqu'au rendez-vous du mardi 1^{er} octobre à 13H30 pour faire le point sur les mesures envisagées par la direction

Le responsable de fabrication a énoncé ce qui a été fait et ce qui est prévu, en présence des salariés.

Ce qui a été fait :

Deux salariés ont été mis en renforts en TB

De la résine a été mise le Week end des 28 et 29 septembre pour boucher les trous dans le sol

Une « mobylette », empruntée à GEODIS, est mise en place pour ne plus tirer les chariots de plus de 420kg à la main (*en attendant l'achat de deux mobylettes neuves qui devraient être en place vers mi-novembre*).

Remise en état du système électrique de marche arrière qui étaient défectueux sur deux charlates

Ce qui est prévu :

Achat de deux mobylettes neuves d'ici mi-novembre

Formation pour l'utilisation des « mobylettes »

Formation gestes et postures pour tous les salariés des centrales visseries

Réfection complète du sol avec de la résine en semaine 52

Les effectifs en place actuellement dans les équipes :

TA : 3 salariés dont un moniteur

TB : 3 salariés dont un moniteur et deux salariés en renforts

NUIT : 1 salarié et un moniteur qui vient aider ponctuellement

VSD : 1 salarié et un moniteur qui vient aider ponctuellement

Compte tenu des maux de dos des salariés et de leurs difficultés actuelles dans toutes les équipes et de la montée en cadence prévue, la CGT partage l'avis des salariés du secteur qui sont pour que des effectifs supplémentaires soient rajoutés dans toutes les équipes pour éviter tout risque d'accident.

Le délégué CGT a demandé l'avis des salariés pour savoir s'ils étaient pour maintenir le Danger Grave et Imminent ou pour le lever : les salariés étaient pour qu'il soit levé, le délégué s'est conformé à leur décision.